

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DJS 250 Avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Joséphine-Baker (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération, en date des 16 et 17 juillet 2007 , par laquelle M. le Maire de Paris a été autorisé à souscrire un marché public de prestations de services passé conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics pour l'exploitation de la piscine Joséphine-Baker amarrée au Port de la Gare (13e) ;

Vu l'avenant n°1 au marché d'exploitation de la piscine Joséphine-Baker le prolongeant jusqu'au 30 novembre 2013 ;

Vu l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres, en date du 22 octobre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver l'avenant n°2 prolongeant ledit marché d'exploitation de la piscine Joséphine-Baker ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le marché de prestations de services, signé entre la Mairie de Paris et la société Arteis pour l'exploitation de la piscine Joséphine-Baker (13e) ayant pris effet le 1^{er} septembre 2007 pour une durée

totale de six ans, est prolongé de sept mois à compter du 1^{er} décembre 2013. Son échéance est reportée au 30 juin 2014.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant, dont le texte est annexé à la présente délibération.